



MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

866 United Nations Plaza, New York, N.Y., 10017

COMMUNIQUE DE PRESSE: 6

Le 24 septembre 1970

Déclaration du représentant du Canada, M. P.A. Bissonnette,
prononcée le 3 septembre 1970, au Comité des utilisations
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

D'importants progrès ont marqué les travaux des trois organes subsidiaires de notre Comité, depuis la dernière réunion de ce dernier. Nous ne devons pas perdre de vue ces réalisations au moment où nous poursuivons nos efforts vers une coopération internationale totale dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Sous-comité juridique a résolu de difficiles problèmes dans la rédaction des treize articles convenus, du préambule et du titre du projet de convention sur la responsabilité. Nous regrettons profondément qu'aucun accord ne soit intervenu au sujet de deux articles supplémentaires que nous jugeons de la plus haute importance.

Les membres du Comité se souviendront que cet été, à Genève, la délégation canadienne s'est jointe à sept autres délégations pour faire valoir des projets d'articles sur la "mesure de dédommagement" et la "compétence de la Commission des réclamations". Les deux articles proposés consacraient d'abord le principe selon lequel la partie lésée se retrouverait entièrement dans l'état qui aurait existé si le dommage n'avait pas eu lieu et ensuite, stipuleraient que la décision de la Commission des réclamations serait définitive et obligatoire. Je n'ai pas besoin d'exposer

en détail la position bien connue du Canada à l'égard de ces questions. Je dois cependant réaffirmer notre point de vue selon lequel une convention sur la responsabilité, pour être réellement efficace, doit tenir compte avant tout de la victime et se fonder sur le principe du rétablissement d'un état équivalent à celui qui existait avant que n'advienne le dommage. En mettant en oeuvre ces principes, on doit tenir compte de la législation de l'endroit où le dommage s'est produit, ainsi que du droit international. En outre, la convention doit prévoir l'arbitrage obligatoire et des décisions qui lient les parties, dans le cadre du mode de règlement des différends. Ce n'est que de cette manière que les Etats peuvent avoir l'assurance de se faire indemniser effectivement eux-mêmes et leurs citoyens.

Nous espérons que ces deux dispositions fondamentales ne créeront pas au Comité des difficultés insurmontables. Sous réserve d'une solution satisfaisante de ces questions, l'acceptation du préambule et des treize articles déjà approuvés dans leur ensemble devrait conduire à l'adoption prochaine de la convention. Il reste sans doute à résoudre de façon définitive d'autres questions comme celles des organisations internationales et des limites de la responsabilité, mais nous espérons que ces problèmes seront assez faciles à résoudre.

Le Sous-comité juridique n'a malheureusement pas eu le temps, à sa dernière réunion, d'examiner la question de l'enregistrement des objets spatiaux lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Un traité dans ce sens devrait, à notre avis, jouir d'une priorité particulière. Notre délégation appuie quelques-uns des principes qui étaient à la base du projet de traité soumis par la délégation de la France. En avril 1970, nous avons présenté

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher due to low contrast and blurring.

au Sous-comité scientifique et technique une communication relative à un mode d'enregistrement. Le rapport du Sous-comité, tout en confiant les recommandations de fond à l'examen du Sous-comité juridique, concourra sans doute à la conclusion d'un accord satisfaisant en matière d'enregistrement. Il en sera de même pour l'étude rédigée par le Secrétariat sur "les aspects techniques de l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique".

Notre délégation a remarqué avec plaisir l'énergie avec laquelle le Sous-comité scientifique et technique s'est attaqué aux multiples problèmes à résoudre pour que toute l'humanité puisse partager les bienfaits d'une technologie spatiale en progrès. Le rapport du Sous-comité renferme de nombreuses propositions constructives qui, nous en sommes convaincus, seront utiles à l'expert récemment désigné pour veiller à l'avancement des applications spatiales. Nous sommes heureux de voir le professeur Ricciardi parmi nous et lui souhaitons de réussir dans l'accomplissement de sa tâche.

Des groupes d'experts ont proposé d'étudier et de faire rapport sur les essais pratiques des nouvelles techniques. Nous nous en réjouissons et nous espérons que nos hommes de science seront en mesure de participer activement à cette entreprise.

Nous prenons note de l'expansion rapide de la technologie et de la gestion dans le domaine de l'exploration des ressources terrestres et nous estimons que les instruments internationaux de liaison ne doivent pas être en retard. L'information doit être transmise rapidement et sous une forme facilement compréhensible. Notre délégation appuie donc la demande

du Sous-comité scientifique et technique, de pouvoir convoquer à discrétion un groupe de travail sur cette question, sans avoir besoin de l'approbation du Comité.

Le Secrétaire général a déjà répondu aux demandes du Sous-comité et nous avons devant nous quatre documents de travail. Notre délégation appuie la proposition de publier en langue simple les renseignements sur les avantages virtuels de la technologie spatiale. On devrait avoir recours à cet égard aux services des institutions spécialisées et les publications finales devraient être réalisées, à notre avis, sous la meilleure forme proposée dans le document de la conférence. Les frais supplémentaires sont minimes en comparaison des avantages d'une présentation attrayante.

Notre délégation a reçu avec satisfaction les renseignements fournis par le Secrétaire général sur les dispositions prises au Secrétariat pour la coordination des sujets se rattachant aux activités spatiales. Nous serions heureux de recevoir de temps à autre des comptes rendus sommaires des sujets étudiés par le groupe d'experts sur les applications spatiales, ces documents ayant une valeur considérable pour notre gouvernement en le tenant au courant des activités qui se rattachent à l'espace.

La délégation canadienne tient à exprimer son appréciation à l'égard des importantes réalisations du groupe de travail sur les satellites de radiodiffusion. Nous notons que le groupe de travail estime avoir accompli ce qu'il pouvait utilement faire à ce stade. Nous sommes convaincus que l'ensemble de l'humanité peut retirer d'importants avantages de la coopération internationale à l'égard de ce nouveau mode de communications. En tant que pays aux immenses proportions géographiques où la population

est dispersée, le Canada a un intérêt évident à contribuer à la mise au point et à l'exploitation d'un système de satellites de radiodiffusion directe.

A chacune des trois réunions du groupe de travail, le Canada et la Suède ont collaboré à la préparation d'un document de travail. On se rappellera que notre premier document conjoint avait trait dans une grande mesure aux aspects techniques de la question. Le second examinait des questions sociales, culturelles, juridiques et autres. Le dernier portait sur les problèmes de la mise au point et de l'utilisation de cette nouvelle méthode de radiodiffusion, dégagant les questions de contenu du programme et de participation efficace et équitable à des réseaux internationaux. Le rapport du groupe de travail a tenu compte comme il convient, estimons-nous, des grandes propositions que renfermait le troisième document conjoint canado-suédois.

A cet égard, j'aimerais attirer particulièrement l'attention sur la conclusion et la recommandation numéro 5 du rapport dont voici la teneur:

"Le groupe de travail estime que même s'il est souhaitable d'exploiter davantage les divers modes de coopération internationale à l'égard des systèmes de satellites de radiodiffusion, la coopération et la participation au niveau régional, au moins comme première étape, semblent constituer le moyen le plus pratique et le plus avantageux d'obtenir les résultats voulus. Cette participation à l'établissement et à l'exploitation des services régionaux de radiodiffusion par satellites et (ou) à la planification du programme et à la production, devrait répondre aux exigences du programme et aux

objectifs des pays. Le groupe de travail recommande en conséquence que les Etats membres et les organisations régionales et internationales favorisent des ententes régionales de coopération tant à l'échelon gouvernemental que sur le plan non gouvernemental, afin d'augmenter, entre autres, la coopération existante aux niveaux régional et international parmi les radiodiffuseurs et leurs associations en vue de l'utilisation future des systèmes de satellites de radiodiffusion."

Notre délégation aimerait aussi souligner la valeur que nous attachons au travail accompli par des organisations internationales comme l'UIT, l'UNESCO et le BIRPI. Chacune a entrepris ou entreprend des programmes de travail qui intéressent directement le Comité en tant que coordonnateur des activités internationales dans le domaine de la radiodiffusion directe au moyen de satellites. Nous attendons avec impatience les résultats de la prochaine conférence administrative des radiocommunications que l'UIT tiendra en 1971 et dont l'importance pour l'avenir de la radiodiffusion par satellites ne peut être mise en doute. D'une égale importance est le programme de l'UNESCO concernant, entre autres, l'utilisation des communications spatiales pour le développement national, l'éducation et les échanges culturels, ainsi que l'impact du contenu des émissions transmises par satellites sur les normes culturelles et sociales.

Les problèmes des droits d'auteur et des droits des Etats voisins qui découlent de la radiodiffusion directe au moyen de satellites, et la protection légale des transmissions par satellites contre toute utilisation non autorisée, ont été soumis à l'étude de l'UNESCO et de BIRPI.

Faint, illegible text covering the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is too light to transcribe accurately.

Leurs recommandations seront très utiles aux experts gouvernementaux qui se réuniront éventuellement pour examiner ces questions. Lorsque ces efforts auront abouti et que d'autres progrès dans le domaine de la radiodiffusion par satellites le justifieront, le Comité pourra décider de l'utilité de réunir à nouveau le groupe de travail.

La coopération internationale, comme nous l'avons vu ici, doit être à la base des activités futures dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada continuera de jouer un rôle actif à l'appui de cette collaboration. A cet égard, je suis heureux de pouvoir signaler un essai récent, très bien réussi, de fusées-sondes permettant de mesurer les champs électriques de l'aurore boréale, qui a eu lieu le 16 août au polygone de recherche Churchill au Canada. Des hommes de science de quatre pays ont collaboré à ce travail par des essais qui mesuraient ces champs de manières différentes et complémentaires. Le Canada a fourni les services du polygone, assuré la construction de la charge et fait plusieurs essais. Cette entreprise est un bon exemple des méthodes appliquées par le Canada pour susciter la coopération internationale en matière de recherche spatiale. C'est une méthode qui, au cours de l'année écoulée, a trouvé son application dans plusieurs autres cas, y compris le lancement de quatre fusées au moment de l'éclipse solaire totale du 7 mars dernier.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is too light to transcribe accurately.